

Annexe au règlement intérieur de KÒ STUDIO concernant les mesures de protections sanitaires adaptées aux enfants, liées à la circulation du virus Sars-Cov2 (Covid-19)

Les mesures suivantes prennent effet dès le 02 juin 2020 jusqu'à nouvel ordre et ont pour but la protection sanitaire du personnel et des élèves.

En appliquant scrupuleusement ces règles ensemble nous parviendrons à maîtriser l'épidémie plus rapidement et à revenir à des conditions moins strictes dès que possible.

Il est à noter que tout manquement constaté à ce règlement entrainera l'exclusion du centre pour la personne concernée.

Voici un résumé des « règles d'or » générales de la protection sanitaire dans le cadre de l'épidémie de Covid-19 :

- Aucun contact entre les personnes
- Respecter une distance physique d'au moins 1,50 mètres entre les personnes
- Tousser ou éternuer dans son coude ou dans un mouchoir à usage unique (puis se laver les mains)
- Port du masque de protection
- Se laver les mains très régulièrement
- Ne JAMAIS se toucher le visage avant d'avoir la certitude que ses mains soient propres et désinfectées pendant au moins 20 secondes à l'aide d'eau claire et de savon ou de gel ou solution hydroalcoolique

1 • Règles exceptionnelles d'entrée et d'accès au centre

À compter du 02 juin 2020 et jusqu'à amendement du présent règlement, l'accès de tous les enfants et de leurs parents au centre KÒ STUDIO sera soumis aux modalités suivantes :

Situation de santé & situation de quarantaine :

Merci de faire preuve de discernement et de respecter IMPÉRATIVEMENT les deux mesures suivantes :

1/ L'accès au centre est interdit à toute personne présentant un ou plusieurs symptômes liés à la maladie Covid-19 ou à toute forme de maladie infectieuse de type grippale (fièvre, toux, maux de têtes, maux de gorges, maux de ventre, fatigue anormale, douleurs articulaires ou musculaires anormales etc...) et aux personnes ayant été en contact avec un malade avéré du covid dans les 15 jours précédents. D'une façon générale nous demandons à toute personne malade de ne PAS se présenter à l'école.

2/ L'accès au centre est interdit à toute personne ayant quitté l'île de la Réunion pour quelque motif que se soit dans les 15 jours précédant sa venue au centre. Le non respect de cette mesure entrainera l'exclusion immédiate et définitive de la personne concernée.

2 • Parcours des enfants dans le centre

Voici le parcours détaillé des enfants au sein du centre. Ce parcours doit être respecté. Les parents sont invités à l'expliquer à leurs enfants.

- Les enfants doivent être déposés à la porte principale du centre (portail blanc), où ils seront accueillis par leur professeur ou l'accueil. Cet accueil des enfants se fera entre 10 minutes avant le cours et l'heure du cours. Passé l'heure du cours, l'accueil ne sera plus possible. Nous invitons tous les parents ou accompagnateurs à faire preuve de la plus grande ponctualité.
- A leur entrée dans le centre, les enfants doivent se laver les mains à l'aide des solutions fournies.
- Les enfants attendent ensuite que l'ensemble des élèves de leurs cours soient arrivés. Pour l'attente, des chaises sont à dispositions. La distance physique entre les enfants devra être respectée pendant l'attente.
- L'ensemble des élèves du cours seront ensuite conduits par leur professeur jusqu'à la salle de cours où ils seront invités à se relaver les mains avant leur entrée dans la salle.
- Dans la salle, les élèves devront se conformer aux consignes de leur professeur et respecter les marques au sol lorsque c'est nécessaire.
- A la fin du cours, les élèves seront accompagnés par leur professeur jusqu'à la sortie qui se fera par l'allée (portail gris).
- Les parents devront récupérer leurs enfants à la sortie, en veillant à respecter les mesures sanitaires pendant leur attente.

3 • Informations importantes pour les parents

Merci de noter que les parents, sauf demande ou formalité à régler à l'accueil, ne peuvent PAS entrer dans l'enceinte du centre, ni pour la dépose de leur enfant, ni pour la récupération. Nous demandons impérativement aux parents d'attendre leurs enfants à l'extérieur du centre, comme cela se passe dans les écoles.

Au cas où un parent ou accompagnateur devrait se rendre à l'accueil pour tous renseignements ou formalités, merci de le faire lors de la dépose de votre enfant et non lors de sa récupération.

Les enfants ne sont pas soumis à l'obligation de port du masque jusqu'à l'âge de 11 ans. Pour les enfants de plus de 11 ans, et pour tous les parents et accompagnateurs sans exception, le port du masque est obligatoire dès lors qu'ils entrent dans l'enceinte du centre. **Toute personne de plus de 11 ans n'ayant pas de masque ne pourra PAS entrer dans le centre. Merci de respecter cette règle scrupuleusement.**

Les enfants, quel que soit leur âge, pourront enlever leur masque pendant la durée du cours (et uniquement pendant ce temps). Un papier jetable adapté pour poser le masque sera fourni, chaque enfant devra jeter son papier en sortant du cours.

Nous souhaitons insister sur la ponctualité des parents. Lors de l'accueil comme de la sortie, merci de respecter les horaires. Les enfants ne pourront pas attendre leurs parents à l'intérieur du

centre, de même pour les parents, et nous rappelons aux parents que leur enfant est sous leur responsabilité dès la fin du cours.

4 • Sens de circulation dans le centre

Afin que deux personnes n'aient pas à se croiser dans l'enceinte du centre, le sens de circulation est désormais le suivant :

- **L'entrée vers la salle de cours devra se faire impérativement en passant à l'intérieur de la maison.**
- **La sortie de la salle de cours devra se faire impérativement en passant par l'extérieur de la maison.**

Pour les personnes souhaitant se rendre à l'accueil, cela devra être fait impérativement au moment de l'entrée dans le centre, à raison d'une seule personne à la fois en présence à l'accueil.

Si une personne est déjà présente à l'accueil, l'attente devra se faire à l'extérieur de la maison.

Toutes les personnes présentes à un cours devront avoir une situation en règle (cours payé ou abonnement à jour) AVANT de se diriger vers l'espace de cours.

5 • Règles générales du protocole sanitaire pour l'utilisation de la salle de bain et des vestiaires

Vestiaires :

L'utilisation des vestiaires sera interdite pendant toute la durée d'application du présent règlement. Aucune affaire ne pourra y être déposée. Les vestiaires ne seront ouverts que pour permettre l'accès à la salle de cours (dans le sens de l'entrée dans le centre) et à la salle de bain. **Il est donc demandé d'arriver déjà en tenue** afin d'utiliser au minimum les espaces communs.

Salle de bain :

L'utilisation des douches sera interdite pendant toute la durée d'application du présent règlement. Seul les toilettes et le lavabo seront accessibles et utilisables par la clientèle.

Lors de l'accès à la salle de bain, les personnes doivent s'assurer que celle-ci n'est pas occupée et en cas d'occupation attendre à l'extérieur de la maison.

Lors de l'accès à la salle de bain, les personnes doivent obligatoirement se laver les mains au lavabo avec le savon fourni AVANT d'entrer dans la pièce des toilettes.

Après leur passage dans les toilettes, toutes les personnes doivent se laver les mains puis utiliser une lingette fournie pour nettoyer et désinfecter le robinet du lavabo ainsi que la poignée de porte des toilettes et déposer la lingette à la poubelle.

Dans le cas des cours enfants, et particulièrement pour les moins de 8 ans, la professeur du cours s'assurera avec eux que les formalités sanitaires sont bien effectuées et les aidera en cas de besoin.